

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Gaëlle Côté-Landry

<https://www.cadre21.org/membres/bf2b4c573d57d57b5f7706f3>

Date d'obtention : 2024-04-26 16:35:49

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Uniformise les interventions, offre des outils pour un traitement méthodique des dossiers de sextage, augmente l'efficacité et la rapidité des interventions pour éviter la propagation des images, vidéos et autres, diminue les conséquences pour les jeunes impliqués et procure une meilleure assurance aux intervenants scolaires et un support lors des interventions reliées au sextage.

Que le but ultime du projet est de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime et des autres jeunes impliqués.

Que l'utilisation de la trousse guide les intervenants scolaires tout au long de leur démarches d'interventions.

Que la trousse Sexto tient compte des intérêts des victimes.

Permet à l'ensemble acteurs (scolaires/judiciaires) d'éviter de consulter les images intimes des jeunes impliqués.

La trousse tient compte des besoins des adolescents et de leur niveau de maturité et de développement. Les mesures éducatives ou judiciaires sont proportionnelle à la gravité des gestes posés et au degré de responsabilité des ados.

Elle favorise la participation des parents!

Favorise une approche éducative.

Diminue les conséquences (première fois vs récidive) Judicialisation vs sensibilisation (rencontre de sensibilisation Sexto)

La trousse permet de bien cadrer les objectifs de chaque intervenants (scolaires, polices, DPCP ) et de ne pas déroger de ce qui appartient à chaque intervenants. Pour ne pas nuire à une possible enquête. (destruction de preuves etc.) (place délimité pour chaque intervenants)

Chaque intervenants (école, police, DPCP) ont l'objectif de sécurité et bien être des jeunes.

En quelques mots la trousse Sexto c'est Bienveillance, Partenariat (lien de confiance entre les trois partenaires) et l'efficacité.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Elle va m'assurer une meilleure confiance face à la prise en charge de situation de Sextage. D'avoir une ligne directrice à suivre pour bien faire mon intervention et favoriser l'intervention des autres partenaires sans aller trop loin. L'utilisation de la trousse va me permettre d'être confortable dans mon rôle d'intervenant car elle précise clairement ce que je dois faire et ce que je ne dois pas faire donc ne plus avoir peur de ne pas avoir bien fait ou avoir manqué quelque chose. Elle va me permettre de créer un meilleur lien de confiance avec les victimes et les jeunes impliqués en démontrant une confiance face mon intervention et mon approche. Parfois l'intervention avec les parents peut être plus difficile et d'aller chercher leur implication surtout quand on touche à des sujets plus sensibles. Avec la trousse qui implique les parents et favorise la communication j'ai l'impression que je vais être plus forte pour intervenir avec eux.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

De ne pas avoir accès aux photos, vidéos ou autres.

De limiter la diffusion d'information au minimum et demander aux jeunes impliqués ainsi qu'à leurs parents de ne pas discuter de l'affaire avec d'autres personnes pour protéger la victime, les autres jeunes impliqués ainsi que leur vie privée.

De préserver l'identité et la sécurité de chacun des jeunes impliqués.

Si je suis devant un cas d'un acte impulsif, je peux compéter mon intervention auprès de l'ensemble des jeunes impliqués et contacter la police par la suite. Si je suis devant un acte malveillant, je dois contacter le services de police dès que j'estime que je suis bel et bien devant un acte comme celui-ci.

Je vais porter attention sur mon rôle qui est de dresser rapidement un portrait de la situation en suivant les étapes de la trousse.

De toujours penser au bien être des jeunes.